

TEOLYS ELECTRIQUE

NOTICE DE MONTAGE

N O R M E S

Double Isolation Classe II   - IP 34 - IK05 - CE 

Le téolys électrique est conforme aux normes NF – EN 60.335-1, 60.335-2-30. Ces appareils bénéficient d'une double isolation sur les parties électriques – classe II, et sont protégés contre les projections d'eau. Ils sont également conformes à la directive européenne 89/336/CEE (marquage CE sur tous les appareils).

E M P L A C E M E N T

- Ils doivent être installés conformément à la norme NF C 15 100 et aux règles de l'art.
- La partie inférieure du boîtier doit se situer à une distance minimale de 150mm du sol.
- L'appareil ne doit pas être installé à moins de 40 mm d'une paroi ni en dessous d'une prise de courant.
- Toute installation d'une tablette au dessus du radiateur doit être réalisée à plus de 150mm de celui-ci.
- Le câble d'alimentation monté d'origine doit être relié au réseau par une boîte de connexion qui devra être placé derrière l'appareil, sans interposition de prise de courant et qui sera situé au moins à 250mm du sol.
- En cas d'installation dans une salle de bains, les interrupteurs et dispositifs de commande pourront être placés en veillant qu'ils restent inaccessibles par une personne utilisant la baignoire ou la douche.

R A C C O R D E M E N T

Electricité

- L'alimentation se fait par courant monophasé 230-240 V~ / 50Hz
- Raccorder le câble du bornier de sortie de câble en suivant les instructions ci-dessous :
Fil marron = Phase, Fil gris = Neutre, Fil noir = Fil pilote. Ce dernier câble permet d'assurer des fonctions d'abaissement de température s'il est raccordé à un programmeur spécifique. **Il ne doit jamais être relié à la terre** et doit être isolé de tout contact s'il n'est pas utilisé.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un câble spécifique. L'opération de remplacement de ce câble doit être réalisée par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter un danger.
- Conformément à la norme NF C 15 100, un dispositif de coupure omnipolaire est obligatoire. La distance de séparation des contacts doit être d'au moins 3 mm.
- Un disjoncteur différentiel de 30mA maxi est obligatoire pour les salles de bain ou douche.
- Lors d'une éventuelle mise au rebut de l'appareil, l'élimination du fluide caloporteur doit être effectuée uniquement par des sous-traitants approuvés.

U T I L I S A T I O N

Mise en garde : pour éviter une surchauffe, ne pas couvrir l'appareil de chauffage.

G A R A N T I E

(extrait de nos conditions générales de vente)

Nos radiateurs sont garantis 5 ans à compter de la date de livraison à nos clients contre tout défauts de fabrication et dans les limites définies dans nos conditions générales de ventes. Deux ans pour la peinture et les composants électriques équipant nos appareils.